

## Concours « Minuter pour ne pas gaspiller »

### Critères d'admissibilité

- Être résident de Saint-Eustache et âgé de 18 ans et plus.  
*Note : Un seul formulaire par adresse civique sera accepté.*
- S'engager à respecter l'horaire d'arrosage en vigueur à la Ville de Saint-Eustache.
- Ne sont pas admissibles au concours les dirigeants, employés, élus municipaux, agents et représentants de la Ville de Saint-Eustache ainsi que les membres de leur famille immédiate (pères, mères, frères, sœurs, enfants), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces dirigeants, employés, élus municipaux, agents et représentants sont domiciliés durant ce concours ou au moment du tirage.

### Prix à gagner

Vingt-cinq (25) minuteurs à arrosage d'une valeur approximative de 45 \$ chacun.

### Gagnants

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort parmi tous les participants répondant aux critères d'admissibilité ayant soumis un formulaire de participation en ligne, et contactés par des membres de l'équipe du Service de l'environnement de la Ville de Saint-Eustache.

Le tirage aura lieu le 14 juin 2024.

### Date limite

La date limite de participation au concours est le 13 juin 2024, à 23 h 59

### Acceptation

Toute participation au concours sous-entend l'acceptation des termes ci-haut mentionnés.